



PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 19 juin 2012

Présidence: Nicolas Walter

Ouverture: 18h30

Appel: 45 membres présents, 8 membres excusés, 2 membres non excusés

Excusés
Pierre-François Charmillot
Dimitri Deyhle
Fabio di Sanza
Isabelle Guisan
Carmelo Nicolo
Bertrand Peter
Franco Rossi
Dominique Vanthier
Non Excusés
Sandra Barras
Julie Micello

Le quorum est atteint: 82%

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 15 mai 2012.
2. Communications du Président.
3. Communications de la Municipalité:
Communiqué N° 9.
4. Election du bureau du Conseil Communal 2012-2013.
5. Election d'un membre de la CPU. Election d'un délégué à l'ASPAIRE. Election d'un délégué au Conseil Régional. Election d'un délégué à l'AIER. Election d'un délégué au SIDERE.
6. Dépôt du préavis municipal N° 28 - Adoption du règlement sur la gestion des déchets et introduction du principe de causalité pour la taxation des déchets – distribué ultérieurement. Nomination de la commission ad hoc.
7. Préavis municipal N° 27 – Réalisation de la 1^{ère} phase des aménagements nécessaires à la réorganisation des lignes de transports publics régionaux et du Green Bus – Rapport de la commission ad hoc et prise de décision.
8. Adoption des comptes 2011. Rapport de la Cofin.
9. Rapport de gestion 2011. Rapport de la Cogest.
10. Divers et propositions individuelles.

La séance est ouverte à 18h30 par le Président. Il souhaite la bienvenue aux personnes présentes et passe la parole à Mme Marie-Claire Mermoud qui transmet des informations au sujet du Casino Théâtre de Rolle.



1. Procès-verbal de la séance du 15 mai 2012.

Le procès-verbal est modifié selon indications de Mme Ehrwein Nihan à propos de son intervention au sujet du préavis N° 24.

Le procès-verbal est accepté à la majorité.

2. Communications du Président.

Le Président évoque le courrier de M. Vanthier, conseiller communal, qui estime qu'il est un peu cher pour les artistes rollois de louer les salles du Château et qui aimerait savoir si la Municipalité pourrait leur accorder des tarifs préférentiels; ce courrier sera transmis à la Municipalité.

Il a en outre reçu une lettre de remerciements de la part du tennis club pour l'acceptation du préavis relatif à la réfection des installations du club.

3. Communications de la Municipalité.

Mme Byrne Garelli évoque le sujet de l'installation de deux WC à la plage (l'un côté ouest et l'un côté ouest) afin d'éviter l'invasion des WC du camping et de la pose de vestiaires, ceci afin d'améliorer le confort des utilisateurs. Lors de la mise à l'enquête, des oppositions ont été reçues, notamment celle du garde forestier qui ne souhaite pas que l'installation soit trop proche des bois. Ceci implique d'étudier un autre emplacement au nord de la buvette de la plage, ce qui fera prendre un peu de retard au projet. L'autre opposition provient de l'Avacah (Association vaudoise pour la Construction Adaptée aux personnes Handicapées) qui demande qu'il soit tenu compte de ses besoins. Il n'est donc pas possible pour l'instant de savoir quand les nouvelles installations seront en service.

M. Veyrassat félicite la Cocise et la Municipalité pour le questionnaire diffusé dans la commune qu'il considère comme une excellente initiative.

4. Election du bureau du Conseil Communal 2012-2013.

Les candidatures sont les suivantes :

Présidence: Mme Florence Fries

1^{ère} vice-présidence: Mme Diana Rea

2^e vice présidence: Mme Laurence Bermejo Dubois.

Il est procédé à ces élections à bulletins secrets et de manière individuelle, avec pour résultats:

Présidence: 45 bulletins remis, 45 bulletins rentrés; 39 voix Mme Fries, 3 blancs, 1 nul, 2 voix éparses. Mme Fries est élue à la présidence.

1^{ère} vice-présidence: 45 bulletins remis, 45 bulletins rentrés; 14 voix Mme Rea, 28 blancs, 2 nuls, 1 voix éparse. La majorité absolue n'étant pas atteinte, Mme Rea n'est pas élue à la 1^{ère} vice-présidence.

1^{ère} vice-présidence – 2^e tour à la majorité relative: 45 bulletins remis, 45 bulletins rentrés; 11 voix Mme Rea, 14 blancs, 2 nuls, 18 voix Mme Bermejo Dubois. Mme Bermejo Dubois est élue à la 1^{ère} vice-présidence.

Au vu de ce qui précède, le Président demande une interruption de séance afin de s'entretenir avec les chefs de groupes. Ainsi que le permet le règlement du Conseil, il a été décidé de surseoir à l'élection de la 2^e vice-présidence jusqu'au mois de septembre.



Election des scrutateurs: se présentent Mme Arlette Thentz et M. Robert Damond qui sont élus à la majorité.

Election des scrutateurs suppléants: se présentent Mme Monique Choulat Pugnale et M. Jamal Laksiri qui sont élus à la majorité.

5. Election d'un membre de la CPU. Election d'un délégué à l'ASPAIRE. Election d'un délégué au Conseil Régional. Election d'un délégué à l'AIER. Election d'un délégué au SIDERE.

CPU: démission de M. Christian Hochstrasser remplacé par Mme Diana Rea qui est élue à la majorité.

ASPAIRE: démission de Mme Diana Rea remplacée par M. Christian Hochstrasser qui est élu à la majorité.

Conseil Régional: démission de M. Jean-Claude Bédert remplacé par Mme Laurence Bermejo Dubois qui est élue à la majorité.

AIER: démission de M. Patrice Pittori remplacé par M. José Dos Santos qui est élu à l'unanimité.

SIDERE: démission de M. Patrice Pittori remplacé par M. José Dos Santos qui est élu à l'unanimité.

6. Préavis municipal N° 28 - Adoption du règlement sur la gestion des déchets et introduction du principe de causalité pour la taxation des déchets – distribué ultérieurement. Nomination de la commission ad hoc.

Ce préavis sera envoyé aux conseillers à mi-juillet et les membres de la commission ad hoc sont:

Mme Schlup Mantzouranis, présidente ; M. Vanthier, rapporteur ; Mmes Weber Mayerat, Vollenweider et MM. Lecoultre, Hay, Micello. La nomination de cette commission est adoptée à l'unanimité.

M. Veyrassat déplore l'envoi retardé du préavis qui n'a pas permis d'échanges de vues au sein des groupes.

7. Préavis municipal N° 27 – Réalisation de la 1^{ère} phase des aménagements nécessaires à la réorganisation des lignes de transports publics régionaux et du Green Bus – Rapport de la commission ad hoc.

M. Buvelot, rapporteur de la commission, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis.

Le président ouvre la discussion et la referme aussitôt pour passer au vote dont le résultat est que le préavis est accepté à la majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 27 de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,



Décide

- 1- D'octroyer à la Municipalité un crédit de Fr. 131'000.- pour sa participation aux travaux pris en charge par la Région (total de Fr. 390'525.-) uniquement sans financement de l'ASPAIRE.
- 2- D'octroyer à la Municipalité un crédit de Fr. 81'000.- dont seront à déduire les participations financières de la Région (Conseil Régional du district de Nyon) et de l'ASPAIRE pour respectivement Fr. 260'472.- et Fr. 404'528.- (solde net supputé pour Rolle : Fr. 145'000.-).
- 3- D'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt de Fr. 941'000.- à cette fin auprès de l'établissement bancaire qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses, à imputer sur le compte No 1800.5010.2 « réalisation de la 1^{ère} phase des aménagements nécessaires à la réorganisation des lignes de transports publics régionaux et du Green Bus ».
- 4- D'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur une période de 10 ans ; les amortissements et les intérêts de l'emprunt seront répartis selon le tableau de la page 5 du préavis.

Le **Préavis N° 27** est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 19 juin 2012

8. Adoption des comptes 2011 - rapport de la Cofin.

M. Barras, rapporteur, lit les conclusions du rapport puis le président ouvre la discussion sur les comptes et le rapport de la commission.

M. Hay trouve le rapport des comptes de la Municipalité ainsi que le rapport de la Cofin excellents. Il aimerait attirer l'attention du Conseil sur les variations des recettes fiscales et le report aux réserves. Nous sommes à un tournant conjoncturel et nous devons être conscients que nous avons vécu dans une certaine opulence durant bien quelques années, que cela va changer et qu'il vaut mieux anticiper ce changement et s'y préparer que de subir. A propos de la demande de la commission des finances pour l'élaboration d'un tableau de bord des rentrées fiscales des personnes morales et par ricochet de certaines personnes physiques, il faut savoir que c'est un exercice difficile qui mériterait qu'un prestataire extérieur s'en charge, au vu également des effectifs dont dispose la commune. Cela permettrait d'y voir plus clair et de harceler le Canton pour savoir où l'on en est et où l'on va, sachant que ce n'est pas la commune de Rolle qui accorde certaines exonérations fiscales. Des décisions susceptibles d'hypothéquer notre futur nous échappent alors que celui-ci est chargé de passablement d'investissements. M. Hay poursuit en incitant la Municipalité à créer le plan d'investissements demandé par la Cofin qui sera un outil permettant de mieux cerner les dépenses. Il insiste enfin sur le fait que les délégués aux diverses associations régionales doivent se faire le relais du besoin qu'ont les communes de recevoir assez tôt les boucllements car il est dommageable de les attendre sans cesse.

M. Paley, en tant que membre de la Cofin opposé au rapport, explique qu'il aurait désiré plus de transparence dans le rapport.

M. Goël remercie la Cofin pour son travail et sa bonne collaboration avec la Municipalité et abonde dans le sens de M. Hay. Il annonce avoir pris contact avec le service des finances du Canton avec lequel un rendez-vous a eu lieu il y a quelques semaines en compagnie du boursier communal. Le point a ainsi pu se faire au sujet des personnes morales établies à Rolle, majoritairement exonérées fiscalement; il y a tout de même quelques sociétés qui versent des impôts, à concurrence de 4 à 5 mios par année. Il est à noter qu'il y a toujours un décalage de pratiquement une année sachant que les comptes arrivent après coup car ces sociétés ont des délais pour fournir leurs comptes.



Malgré tout il a été possible de cerner les rentrées fiscales pour 2012, l'idée étant de reprendre régulièrement contact avec le service des impôts du Canton pour arriver à anticiper lors de l'établissement du budget. Il faut reconnaître que des rentrées fiscales exceptionnelles ont été enregistrées il y a quelques années, dues uniquement à des changements dans les structures des sociétés. C'est donc d'une moyenne, hors pics, dont il sera tenu compte. Le plan d'investissements sera pris en compte pour l'établissement du budget 2013.

M. Hochstrasser se demande à quoi imputer le montant de Fr. 190'000.- relatif aux prestations d'avocats de la commune.

M. Goël confirme que ces honoraires d'avocats sont principalement dus aux affaires Rivesrolle et Bellerive.

Mme Tecon complète en expliquant que ce montant comprend également tous les montants des honoraires d'avocats, quel que soit le dicastère dont ils dépendent. Ces honoraires concernent toutes les affaires de police des constructions, de mises à l'enquête avec opposants, de gestion de certains dossiers, de gestion du personnel, d'affaires diverses. Il s'agit de faire juste lors de tout conflit car l'on risque trop gros en cas d'amateurisme.

M. Hay précise que le montant en question est de Fr. 103'168.85, dépense d'ailleurs inférieure à celle de l'année précédente.

Mme Choulat Pugnale aimerait savoir si la société Cisco va quitter la commune.

M. Goël confirme que cette entreprise est toujours sise à Rolle et qu'elle paie des impôts. Il s'agit en fait d'une multinationale, comprenant des holdings à différents endroits, qui a procédé à des restructurations il y a quelques années ce qui a conduit à une importante contribution fiscale, mais à présent sa fiscalité est nettement réduite. Certains points nécessitant confidentialité ne peuvent être évoqués en séance du Conseil, seulement en séance de commission. La fourchette des rentrées fiscales des personnes morales pour 2012 devrait se situer entre 4,5 mios et 5 mios.

Le président recentre la discussion sur les comptes.

M. Veyrassat aimerait entendre la réaction de la Municipalité à propos de l'étude sur le développement des recettes fiscales liées aux grandes entreprises, et est-ce que l'administration communale est en mesure de la gérer ou faut-il la traiter en mandat externe?

M. Goël confirme que des projections peuvent être étudiées à l'interne, le boursier étant expert fiscal et la société BDO qui contrôle les comptes de la commune possédant également des experts dans ce domaine. Par ailleurs, si le contact est bon avec le service cantonal des impôts du Canton et que des rendez-vous peuvent être pris une à deux fois par année pour cerner le paysage financier de la commune avec leurs spécialistes, il est tout à fait possible de maîtriser les montants en question avec les forces disponibles à la commune.

M. Hay revient sur le sujet en précisant que ce que la commission préconise est de mesurer la fragilité des finances communales par rapport à certains contribuables importants qui pourraient tôt ou tard ne plus se trouver à Rolle. Il faudrait trouver un prestataire externe avec d'autres compétences que l'expertise fiscale, par exemple en développement économique, pour comprendre les impacts qu'auraient des décisions qui nous échappent. Il s'agit de mesurer le risque et la réactivité.

M. Damond, à propos de l'implantation d'entreprises étrangères et selon les propos de M. Broulis, informe que ces dernières ont permis la création d'environ 15'000 emplois dans le canton et confirme que les chiffres touchant à la fiscalité de ces entreprises ne peuvent être communiqués car protégés par le secret fiscal.



M. Micello constate, au vu de l'état de crise de l'économie mondiale, que les chiffres d'affaires de ces sociétés étrangères sont susceptibles de chuter. Il serait donc sage de se projeter dans le futur par des prévisions de perspectives économiques qu'un consultant économique serait certainement plus à même de mener.

Le président clôt la discussion en précisant que la discussion relative au budget aura lieu en décembre et il passe alors au vote qui montre que les conclusions du rapport sont acceptées à la majorité.

«Fondée sur le rapport, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:»

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le rapport de la Municipalité de Rolle au Conseil communal relatif aux comptes communaux de l'exercice 2011
- Entendu le rapport de la Commission permanente des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. D'adopter les comptes de la Bourse communale pour l'année 2011
2. De donner décharge à la Municipalité de ce mandat
3. De donner décharge à la Commission permanente des finances de ce mandat

L'adoption des comptes communaux de l'exercice 2011 est acceptée à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 19 juin 2012

9. Rapport de gestion 2011 - rapport de la Cogest.

Le rapporteur de la commission, Mme Ehrwein Nihan lit les conclusions du rapport, puis le président ouvre la discussion sur les vœux.

Vœu 1 – Intégrer trois représentants de la Commune dans le comité de l'association « Rolle en scène », notamment un délégué désigné par le Conseil communal.

Réponse de la Municipalité: il y a actuellement 2 représentants de la Commune (MM. Denys Jaquet, municipal, et Vincent Angehrn, chef de service) au comité de « Rolle en scène » qui compte 5 membres. En outre, Mme Laurence Bermejo Dubois, conseillère communale, a rejoint ledit comité à titre privé.

M. Gemelli, à titre personnel, trouve la réponse quelque peu légère au vu des liens qui existent entre les membres du comité et la commune de Rolle, liens étroits qui ne permettent pas une bonne gouvernance.

Mme Bermejo Dubois confirme que sa présence à ce comité l'est à titre privé et qu'un conseiller communal serait le bienvenu s'il le rejoignait.

M. Jaquet rappelle qu'il fut un temps où la Cogest demandait, lorsque la commune finançait des associations, des fondations ou d'autres organismes, qu'elle soit systématiquement représentée dans les comités pour surveiller ce qu'il s'y passait. Il se demande donc s'il faudrait remettre en question la participation municipale dans de nombreuses associations telles que Sésame, Soroptimist, Aspaire, etc... et rappelle que l'association «Rolle en scène» représente Fr. 100'000.- de budget dont Fr. 55'000.- destinés au salaire de la directrice; il reste donc relativement peu d'argent à distribuer



pour le programme de la saison. Etant surchargé, c'est volontiers qu'il laisse sa place à un conseiller qui s'annoncerait ce soir; en outre, selon les statuts, d'autres membres peuvent être nommés en tout temps.

Le vote montre que la réponse de la Municipalité est acceptée à la majorité.

Vœu 2 – Charger la police administrative de faire des passages fréquents sur certains lieux (quais, bois de la Bigaire, gare, plage, etc.) pendant les heures sensibles (midi) pour lutter contre les actes d'incivilité (détritus jetés à terre).

Réponse de la Municipalité: la Municipalité abonde dans le sens de la Cogest et espère que le renforcement des effectifs de la police administrative (la seconde personne engagée débutera son activité au mois d'août) permettront de renforcer les contrôles, notamment sur les quais cet été (ce qui se fait déjà dans une certaine mesure). Si la dissuasion ne devait plus se révéler «payante», ce seraient des amendes ou dénonciations en commission de police qui seraient alors infligées.

Le vote montre que la réponse de la Municipalité est acceptée à l'unanimité.

Vœu 3 – Examiner la possibilité de confier à l'Office du tourisme le soin de vendre les abonnements de chemin de fer.

Réponse de la Municipalité: rien ne s'oppose à cette éventuelle perspective qui doit cependant être examinée avec les CFF. Pour mémoire, l'OT vend déjà des cartes journalières des CFF et de la CGN. Il sera donc répondu favorablement à ce vœu.

Le vœu étant accepté par la Municipalité, pas de vote.

Vœu 4 – Inclure le nettoyage de la colonne des sponsors dans le cahier des charges des concierges du Château.

Réponse de la Municipalité: la Municipalité accepte le vœu (responsabilité des concierges du Château avec le concours de la voirie).

Le vœu étant accepté par la Municipalité, pas de vote.

Vœu 5 – Envisager le retour de la fête de l'Avent dans la Grand-Rue.

Réponse de la Municipalité: il est pris acte de cette proposition qui sera examinée dans le cadre des diverses variantes à analyser cet été en vue d'une réédition de la fête de l'Avent en 2012.

Le vote montre que la réponse de la Municipalité est acceptée à la majorité.

Vœu 6 – Organiser des événements lors des travaux de la Grand-Rue selon la proposition de M. Hay.

Réponse de la Municipalité: la proposition de M. le Conseiller communal Christian Hay retient l'attention de la Municipalité; acquise à l'idée d'organiser des événements lors des travaux à venir, elle accepte ce vœu.

Le vœu étant accepté par la Municipalité, pas de vote.

Vœu 7 – Entretenir régulièrement le terrain de sport du Martinet et protéger le bac de réception du saut en longueur.

Réponse de la Municipalité: l'entretien actuel du site est assuré par les concierges s'agissant des papiers, déchets et des poubelles; les espaces verts (taille, tonte) sont du ressort d'un paysagiste (mandat externe); l'entretien du revêtement synthétique est assuré, sur commande, par une entreprise spécialisée. Enfin, en ce qui concerne l'aire de réception du saut en longueur, une couverture métallique (type tapis du saut en hauteur) a été commandée afin d'être installée très prochainement. La Municipalité pense avoir ainsi répondu au vœu No 7 de la Cogest.

Le vote montre que la réponse de la Municipalité est acceptée à l'unanimité.

Vœu 8 – Envisager la possibilité d'animer les quais, par exemple des «happening» musicaux, et de développer un lieu convivial proche du Château de manière non permanente (exemple de la «roulotte» de la gare de Nyon).

Réponse de la Municipalité: ce vœu est accepté, il sera analysé dans le cadre budgétaire en termes de ressources financières et humaines. La collaboration, s'ils le souhaitent, de «Rolle en scène» ou du Mouvement culturel rollois serait la bienvenue dans cette perspective: à coordonner, pourquoi pas, avec les travaux de la Grand-Rue (cf. vœu No 6).

Le vœu étant accepté par la Municipalité, pas de vote.



Vœu 9 – Réfléchir au moyen d'améliorer l'encadrement des enfants durant les repas pris à la cantine scolaire.

Réponse de la Municipalité: la Municipalité estime que l'encadrement actuel est bon, les enfants sont surveillés lors de leurs activités internes ou externes (cours d'écoles et places de jeux) par deux, voire trois dames. Il sera toutefois examiné s'il est possible de proposer des activités supplémentaires pour aller dans le sens du vœu.

M. Hay précise que les enfants ne sont pas encadrés à la cantine et qu'ils traînent dans les rues de la ville après avoir mangé. Au vu du futur allongement de la pause de midi il serait salubre, en collaboration avec l'école, de proposer des activités comme celles qui sont dispensées en fin d'après-midi.

M. Jaquet reconnaît qu'une quarantaine d'adolescents mangent à la cantine située à la grande salle communale sans encadrement. Dans le cadre du Château, les enfants des classes de Pré de Vert sont aussi laissés libres. Sur les 800 élèves du collège du Martinet, une quarantaine ne bénéficie pas d'encadrement, ainsi que ceux qui descendent au bord du lac après les repas; il ne s'agit donc pas que de 40 élèves. A noter que c'est une question de moyens, et qu'à l'occasion du nouvel horaire des solutions d'encadrement sont envisagées, tels des devoirs surveillés à la pause de midi. Il constate que les pouvoirs publics ont mis des structures en place mais que des parents se déchargent de leurs responsabilités et de leurs devoirs.

Mme Ehrwein Nihan précise que le vœu de la Cogest a laissé libre la notion d'encadrement afin qu'il puisse être professionnel aussi bien que bénévole.

M. Bréchon pense que si les quarante élèves non encadrés à midi sont des adolescents, il est normal qu'ils fassent l'apprentissage de la vie en étant autonomes et capables de se gérer. Cette pause est de toute façon trop longue pour ne pas être occupée.

Mme Bermejo Dubois estime que 2 heures trente de pause à midi durant lesquelles des enfants de 10 ans doivent s'autogérer ce n'est pas normal, voire illégal, les enfants de 10 à 12 ans devant être encadrés.

Mme Vollenweider ajoute que Sésame va offrir des possibilités durant ces 2 heures trente de pause et que des discussions sont en cours à l'ASPAIRE et avec le directeur des écoles pour trouver des solutions.

M. Paley veut connaître la réponse de la Municipalité à la pétition; est-ce que le changement d'horaire est définitif ou est-il encore possible de trouver des solutions pour ne pas devoir résoudre les problèmes après coup?

M. Jaquet, à propos du changement d'horaires, précise que le but est de réaliser des économies ainsi que préconisé dans le rapport de gestion. Les élèves seront désormais transportés par les transports publics ce qui permet une économie conséquente de Fr. 400'000.-. En ce qui concerne le bénévolat, il convient aux structures très légères. Il en profite pour annoncer que le 3 juillet une séance aura lieu à Mont sur Rolle à propos de cette problématique.

Le vote montre que la réponse de la Municipalité est acceptée à la majorité.

Vœu 10 – Favoriser la mobilité douce lors des déplacements des écoliers de leur école à la cantine scolaire.

Réponse de la Municipalité: désireuse de promouvoir la mobilité douce sur le plan scolaire aussi, la Municipalité va examiner la possibilité de créer un pédibus entre le site du Maupas et la cantine du collège des Buttes.

Le vœu étant accepté par la Municipalité, pas de vote.

Vœu 11 – Faire respecter les limitations de vitesse sur le territoire communal.

Réponse de la Municipalité: les contrôles de vitesse sont de la compétence de la gendarmerie. Nous agissons de notre côté sur le plan incitatif par le radar «indicatif» qui annonce les vitesses, mais qui ne «flashe» pas. La Municipalité peut naturellement solliciter du canton des contrôles plus nombreux et plus fréquents, mais sans garantie de succès. Un autre facteur de diminution de la vitesse tient dans la géographie des lieux: une fois les zones 30 aménagées dans les règles, les vitesses (par les contraintes physiques de la route) seront mieux respectées.

Le vote montre que la réponse de la Municipalité est acceptée à la majorité.



Vœu 12 – Utiliser l'eau du lac ou l'eau de pluie pour l'arrosage public et non de l'eau potable.

Réponse de la Municipalité: il est vrai que plusieurs communes portuaires du Léman ont mis en place des stations de pompage au lac pour l'eau d'arrosage. Dans notre cas, les quais sont partiellement équipés d'arroseurs automatiques qui pourraient être connectés sur une installation d'eau brute. Ce vœu sera par conséquent examiné dans cette perspective.

Le vœu étant accepté par la Municipalité, pas de vote.

Vœu 13 – Inviter la Municipalité à établir une liste de présence des municipaux aux séances des associations intercommunales afin de pouvoir veiller à ce que les jetons de présences soient reversés à la commune et non laissés aux associations intercommunales.

Réponse de la Municipalité: depuis la séance du Conseil lors de laquelle il a été décidé que les jetons de présences seraient reversés à la commune, il est procédé de cette manière, sans toutefois la gestion de liste de présences. Lors de chaque séance les présences sont notées, en fin d'année un décompte est établi et les montants des jetons de présences versés à la commune.

M. Théodore, à propos de deux tableaux qui récapitulent les activités de la gendarmerie en 2010-2011. Est-ce qu'il se réjouit trop vite en consultant ce tableau qui montre une baisse conséquente de la petite criminalité dans notre région? Par exemple, les vols simples auraient chuté de 42 en 2010 à 4 en 2011.

Mme Tecon incite les conseillers à se réjouir car ce sont les chiffres tels qu'ils ont été reçus.

M. Hay pense que le rapport de gestion de la Municipalité pourrait être, sans les comptes et à titre informatif, mis à disposition des élèves de la commune et de la région car c'est une mine d'informations intéressantes. Toutefois, il peut aussi parfois être porteur de mauvaises informations ou de mauvaises indications, comme par exemple l'indicateur de frein à l'endettement global qui n'y figure plus; n'aurions-nous plus de dettes? Et il faut savoir que les chiffres que l'on regarde sont déjà « vieux » de 1 ou 2 ans.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et le vote qui suit montre que les conclusions du rapport de Gestion 2011 sont acceptées à l'unanimité.

« Au vote final la commission de gestion, à l'unanimité, accepte le rapport de gestion 2011 de la Municipalité et donne décharge à la Municipalité de Rolle de sa gestion 2011, et vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante:

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité
- Entendu le rapport de la Commission de gestion
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Approuve

La gestion de l'exercice 2011 et en donne décharge aux organes responsables.

Le rapport de gestion 2011 est accepté à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance le 19 juin 2012



10. Propositions individuelles et divers.

M. Schatzman, à propos de l'ASPAIRE, confirme que puisque des défauts de communication ont été relevés il en sera tenu compte et qu'à l'avenir la situation devrait s'améliorer. Le comité de direction a d'ailleurs procédé à l'engagement d'une secrétaire à 50% dans ce but, entre autre.

Mme Ehrwein Nihan a eu l'opportunité de découvrir, sur les quais à Cully, 3 petites chaises pivotantes fixées sur des pierres qui longent les rives du lac, à la disposition de chacun. Ayant trouvé ce concept très plaisant, elle aimerait qu'il soit exporté à Rolle et propose à la Municipalité d'envisager une telle installation.

M. Bréchon intervient à propos des crédits d'étude pour la construction des bâtiments du Martinet A et B qui s'élèvent à Fr. 555'000.- selon un article récent du quotidien de la Côte. En décembre 2008, un préavis accordant un crédit de construction de Fr. 100'000.- pour les mêmes bâtiments, mais probablement pas pour les mêmes travaux, avait été voté par le Conseil. Il aimerait donc que les délégués à l'ASPAIRE présents au Conseil se fassent le relais de son interrogation et de son étonnement face à cette différence de montants. En ce qui concerne les mandats directs d'architectes, le seuil au-delà duquel il faut les mettre en concurrence est largement dépassé.

Mme Schmutz s'adresse au Président afin de le féliciter et de le remercier pour la qualité de son travail durant ses deux années de présidence.

M. Théodore évoque un article du «PME Magazine» de juin 2012 à propos de l'entreprise Schenk. Il s'agit d'un gros projet immobilier qui prévoit de reconstruire les bâtiments actuels et d'implanter des côté de la gare de Rolle. Si le calendrier est respecté, tout devrait être terminé en 2015. Quel impact ce chantier aura-t-il sur la croissance rolloise? La Municipalité a-t-elle prévu une mise à jour de son EDS (Etude de Développement Stratégique), et le cas échéant, dans quel délai?

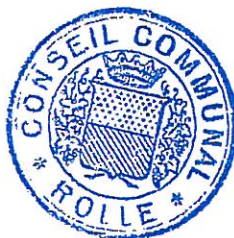
Mme Tecon confirme que l'impact de cette décision est énorme. C'est une belle opportunité pour la commune de Rolle qui permettra de régler beaucoup de problèmes urbanistiques. Ce projet très porteur devrait permettre beaucoup d'améliorations, entre autre l'entrée de Rolle. En outre, ce développement s'intègre tout à fait dans le quatrième choix de l'EDS et il n'est bien entendu pas question de remettre en cause cette étude qui justement a été faite pour servir de fil conducteur. A présent il va falloir réfléchir à ce projet qui ira très vite tout en ne laissant pas dormir les autres... Beaucoup de consultations avec des mandataires ou en interne sont à prévoir ; c'est un beau projet qui ne sera pas anodin et qui bouleversera certainement quelque peu la physionomie rolloise.

Le Président termine la séance en remerciant les membres du bureau et la Municipalité pour le travail effectué dans la meilleure des ententes. A la place d'un discours fleuve il conclut ses deux années de présidence en remerciant les conseillers d'œuvrer pour le bien-être de la commune et de ses habitants.

Il lève la séance à 20h40 et donne rendez-vous aux conseillers au mois de septembre 2012.

Au nom du Conseil communal

Nicolas WALTER
Président



Violaine CHERPILLOD
Secrétaire